

Le 20 juillet 2020

PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ENFANTS fréquentant les ateliers du RAM dans le contexte de crise sanitaire du covid19

Rédaction:

FOURNIER Nathalie, animatrice RAM BARBAT Pascale, animatrice RAM DUPUY Yaell coordinatrice Petite Enfance CdC du Réolais en Sud Gironde À l'attention des :

Des Assistants Maternels fréquentant le RAM

Des Parents Employeurs Des animatrices de RAM

Thème : Organisation de l'accueil des enfants et des assistants maternels

Les regroupements d'assistants maternels accompagnés des enfants accueillis sont à nouveau possible dans les Relais Assistants Maternels. Il s'agit ici, comme le préconise le guide ministériel du 18 juin 2020 de remettre au centre de l'attention l'enfant, ses besoins et les besoins de ses parents, tout en assurant à tous une sécurité maximale.

Ainsi, ce protocole précise les modalités d'accueil des professionnels et des enfants placés sous leur responsabilité dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Des ateliers seront à nouveau proposés dès la rentrée de septembre. Toutefois, afin de limiter une propagation éventuelle du virus SARS-COV2, les modalités d'inscription et le nombre de participants seront les suivantes jusqu'à nouvel ordre :

Modalités d'inscription :

- Autorisation des parents 2020/2021 (autorisation fréquentation, droit sur l'image, accusé de réception du Protocole d'accueil).
- Avis médical favorable pour les enfants accueillis avec un PAI ou enfants atteints de pathologies chroniques (notamment cardiopathies congénitales, déficit immunitaire congénital, pathologie pulmonaire, neurologiques ou neuromusculaire ou d'une affection de longue durée ou porteur de séquelles à type de broncho-dysplasie).
- Constitution de groupes fixes par le service RAM ; pas de changement de groupe possible.
- L'accueil de stagiaires sera évalué au regard de chaque situation (cohérence entre le nombre de participants et l'espace des locaux)

Nombre de participants :

Le nombre de participants a été ré-évalué afin de respecter les préconisations de distanciation sociale :

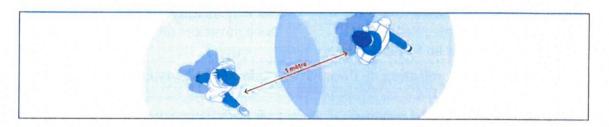
- Monségur : 12 enfants et 4 assistants maternels maximum
- La Réole : 10 enfants et 3 assistants maternels maximum
- Gironde sur Dropt : 8 enfants et 2 assistants maternels maximum
- Savignac: 12 enfants et 4 assistants maternels maximum
- Auros: 5 enfants et 2 assistants maternels maximum



Les mesures barrières seront affichées à l'entrée des lieux d'accueil.

Pour l'ensemble des adultes présents dans la structure :

La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres



ACCUEIL DES ENFANTS ET DES ASSISTANTS MATERNELS

A- Modalités d'accueil des enfants au sein du RAM pendant la période de levée de confinement

Pour préserver leur santé, les enfants qui bénéficient d'un PAI, ou avec des antécédents de santé spécifique, pourront participer aux ateliers uniquement sur avis favorable écrit de leur médecin traitant.

Pour les professionnels présentant un risque de formes graves de Covid-19, l'usage de masques à usage médical sera obligatoire (chirurgicaux).

Un masque grand public est efficace s'il est correctement porté et entretenu comme suit :

Les masques lavables doivent être entretenus selon les indications données par le fabricant concernant le lavage (nombre de lavages, température, etc.) ou jetés si à usage unique.

Les masques doivent être ajustés et couvrir la bouche et le nez

Les mains ne doivent pas toucher le masque quand il est porté

Le sens dans lequel il est porté doit être impérativement respecté : la bouche et

le nez ne doivent jamais être en contact avec la face externe du masque.

Une HDM des mains est impérative après avoir retiré le masque

Le port du masque ne dispense pas du respect dans la mesure du possible de la distanciation sociale et dans tous les cas de l'hygiène des mains.

TOUT SAVOIR SUR LE MASQUE GRAND PUBLIC



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. Au moins 30 min à 60°C minimum.



Utiliser un sèche-ligne ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

ATTENTION: Ce masque ne remplace pas les gestes barrières. Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre

B-Arrivée des enfants et des assistantes maternelles

Les arrivées seront échelonnées : un seul assistant maternel - accompagné des enfants sous contrat – à la fois.

Le port de masques « grand public » fournis par les assistants maternels sera obligatoire. Les assistants maternels se laveront les mains dès leur arrivée et à leur départ. Le port de sur-chaussures sera obligatoire.

Les mesures de distanciation sociale d'au moins 1m devront être respectées entre adultes à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments.

L'Assistant Maternel appellera par téléphone pour signifier sa présence, l'animatrice viendra lui ouvrir.

L'accès aux ateliers sera refusé à toute personne présentant des symptômes significatifs (assistant maternel et/ou enfant).

Un enfant malade ne pourra pas être accueilli dans le cadre des ateliers du RAM (Fièvre ≥38°C, toux, diarrhée…).

Les Assistants Maternels s'engagent à prévenir l'animatrice du RAM et à ne pas venir si des symptômes sont connus soit pour les enfants accueillis, le professionnel, l'entourage des enfants accueillis, ou l'entourage du professionnel.

Les effets personnels des enfants seront déposés à l'emplacement prévu à cet usage. En veillant à ce que les effets des différents enfants ne soient pas en contact.

Les enfants seront déchaussés.

A son arrivée, l'assistant maternel accompagnera les enfants pour un lavage des mains.

Rappel sur le lavage des mains (Hygiène Des Mains = HDM)

L'HDM fait référence au lavage fréquent des mains à l'eau et au savon ou à une solution hydroalcoolique.

L'HDM est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission croisée des virus comme le SARS-CoV-2.

Il est conseillé aux professionnelles d'avoir les ongles coupés courts, sans vernis ou faux ongles, et ne pas porter de bijoux (y compris alliance et montres).

Le lavage des mains est à renouveler régulièrement en cours de journée et dès que nécessaire :

- après s'être mouché, avoir toussé ou éternué
- après avoir mouché un enfant avec un mouchoir à usage unique qui sera jeté après utilisation.
- Avant et après chaque change, ou accompagnement d'un enfant aux toilettes
- Avant et après être allé aux toilettes,

Il est recommandé de se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes puis de les sécher avec une serviette à usage unique.





COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS?



30

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.





Frottez-vous les mains, paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts et les ongles



Séchez-vous les mains avec une serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0800130000



2011-

DEROULEMENT DES ATELIERS

A- Activités, jeux et jouets

Les animatrices veilleront à :

Proposer une organisation spatiale des temps d'activité, favorable à la distanciation physique.

Déterminer les jeux, jouets, matériels utilisés de façon à ce que ces derniers soient lavés au lave-vaisselle, lave-linge (65°) et / ou désinfectés quotidiennement.

Privilégier les activités et matériaux qui se jettent ou se nettoient facilement après usage.

Dédier les jeux et jouets à un seul groupe et ne pas les interchanger tant qu'ils n'ont pas été nettoyés entre deux utilisations.

Organiser la venue d'intervenants extérieurs dans le respect des recommandations sanitaires.

Désinfecter avant et après tout matériels extérieurs à l'établissement, si l'intervention nécessite leur emploi par les enfants ou les professionnels.

B- Gouters -Boissons

Au vue de la situation sanitaire, la pause-café et les goûters seront suspendus jusqu'à nouvel ordre. L'assistant maternel prévoira le matériel adéquat pour chaque enfant accueilli.

C- Hygiène et change des enfants

Une attention particulière sera portée aux plans de change, lavabo, robinetterie, espace contigu : une désinfection sera réalisée quotidiennement.

Une serviette de protection à usage unique sera utilisée à chaque change.

RECOMMANDATIONS GENERALES SI APPARITION DE SYMPTOMES DURANT L'ATELIER

Pour tout enfant présentant au cours de l'atelier des symptômes évocateurs de la maladie (fièvre, toux, diarrhée, difficultés respiratoires, ...), les parents seront immédiatement prévenus par l'assistant maternel, et ces derniers s'engagent à venir chercher leur enfant dans les délais les plus brefs.

L'assistant maternel interrompra l'atelier et rentrera à son domicile.

L'enfant ne pourra pas être accepté de nouveau en atelier sans avis médical.

2 0 JUIL. 2020

Référence : Guide Ministériel de levée de confinement du 18 juin 2020.

Le directeur général des selvices Thibaut de TASTES